



## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du jeudi 10 mars 2016

Membres du Bureau en exercice : 29

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB (à partir du rapport 4.2).

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 2.1, 2.2, 3.1, (rapport 4.1 retiré), 4.2, 4.3, 5.1, 5.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h40.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 4.2), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT (à partir du 1.2.1), M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.2.1), Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE (à partir du 1.1.2), M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.2.1), M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.2.1), Mme Elsa MAILLOT (jusqu'au 2.2), M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.2.1), Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ.

**Etaient absents** : Y. DELARUE, E. DUMONT

**Secrétaire de séance** : M. Christophe LIME

**Procurations de vote** :

**Mandants** : E. MAILLOT (à partir du 3.1), Y. DELARUE

**Mandataires** : C. LIME (à partir du 3.1), J. KRIEGER

Délibération n°2016/003133

**Rapport n°7.1 - CRR - Partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon, de Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté d'Agglomération Belfortaine et de la Ville de Dole pour l'organisation en commun de l'unité de valeur dominante du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) 2016**

**CRR - Partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon,  
de Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté d'Agglomération  
Belfortaine et de la Ville de Dole pour l'organisation en commun  
de l'unité de valeur dominante du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) 2016**

**Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président**

**Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique**

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2020 « Actions pédagogiques et culturelles » Budget annexe CRR	Montant prévu au BP 2016 : 226 930 € (enveloppe) Montant de l'opération 32 238 € (dont valorisation de la mise à disposition de l'auditorium)

**Résumé :**

Dans le cadre de son rayonnement régional, le CRR du Grand Besançon organisera en 2016 le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) en partenariat avec les Conservatoires à Rayonnement Départemental de Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté d'Agglomération Belfortaine et de la Ville de Dole.

Le DEM se déroulera les 30 et 31 mars et les 1<sup>er</sup>, 5, 6, 7 et 8 avril à la Cité des Arts dans l'auditorium du CRR ; le 4 avril au CRD de Montbéliard et le 5 avril et 7 juin dans l'auditorium du CRD de Belfort. Les frais d'organisation seront supportés par le CRR du Grand Besançon dans le cadre de sa mission de pôle d'enseignement artistique régional. Ceux-ci sont estimés à 32 238 €.

Dans son projet d'établissement 2011-2016 validé par le Conseil de Communauté du 31 mars 2011, le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) du Grand Besançon ambitionne de jouer pleinement son rôle de centre de ressources et de tête de réseau vis-à-vis des conservatoires classés du territoire de référence. La structuration d'un Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) de portée régionale consiste en un premier pas vers cette mise en réseau des établissements.

De plus, le ministère de la Culture et de la Communication attend d'un établissement portant le label « CRR » qu'il développe et formalise des partenariats structurants avec les conservatoires départementaux ou régionaux d'un territoire élargi.

L'action proposée dans ce rapport a pour objectif de satisfaire ces deux points en instaurant notamment une coopération entre le CRR du Grand Besançon et les Conservatoires à Rayonnement Départemental de Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté d'Agglomération Belfortaine et de la Ville de Dole.

Plus précisément, cette collaboration est axée sur la délivrance de l'Unité de Valeur (UV) dominante du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) faite en commun, ainsi que sa formalisation par le biais d'une convention. Diplôme d'établissement clôturant la fin du cycle spécialisé (également appelé Cycle d'Orientation Professionnel), le DEM à l'échelle régionale permet de préfigurer le Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP), tel que prévu par l'arrêté du 23 février 2007.

La liste des candidats est arrêtée par les directions des 4 conservatoires. La promotion 2016 compte à ce jour 46 candidats, dont 33 élèves viennent du Grand Besançon.

La session d'examen 2016 se déroulera les 30, 31 mars et les 1<sup>er</sup>, 5, 6, 7 et 8 avril à la Cité des Arts dans l'auditorium du CRR ; le 4 avril au CRD de Montbéliard et le 5 avril et 7 juin dans l'auditorium du CRD de Belfort.

Les frais d'organisation seront supportés par le CRR du Grand Besançon dans le cadre de sa mission de pôle d'enseignement artistique régional. Ces frais d'organisation sont estimés à 32 238€.

### **Budget prévisionnel**

<b>Dépenses</b>	<b>MONTANT € TTC</b>
Frais d'hébergement	1 000 €
Frais de restauration	950 €
Frais de transport jury	3 300 €
Vacations jury	3 000 €
Accords pianos	300 €
Mise à disposition auditorium	15 120 €
Forfait charges auditorium	2 268 €
Régie	3 192 €
Surveillance	3 108 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 238 €</b>

Une convention est proposée pour formaliser ce partenariat.

#### **A l'unanimité, le Bureau :**

- se prononce favorablement sur le partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon, de Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté d'Agglomération Belfortaine et de la Ville de Dole portant sur l'organisation 2016 de l'unité de Valeur dominante du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture du Doubs

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Reçu le 18 MARS 2016



Contrôle de légalité

**Convention fixant les modalités d'organisation  
de l'Unité de Valeur (UV) dominante du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) 2016  
en partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon,  
de Pays de Montbéliard, de la Communauté d'Agglomération Belfortaine  
et de la Ville de Dole**

**Entre :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en sa qualité de Président et conformément à la délibération du Bureau du 10 mars 2016, au titre du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon, désigné sous le terme « l'Organisateur »,

**Et :**

La Communauté d'Agglomération du pays de Montbéliard, représenté par Monsieur Charles DEMOUGE, agissant en sa qualité de Président dûment habilité à l'effet de la présente en vertu d'une Délibération de Bureau N°..... du ....., au titre du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD),

**Et :**

La Communauté d'Agglomération Belfortaine, représentée par Monsieur Damien MESLOT, agissant en sa qualité de Président et conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 18 avril 2014, au titre du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD),

**Et :**

La Ville de Dole, représentée par Monsieur Jean-Marie SERMIER, agissant en sa qualité de Maire et conformément à la délibération du Conseil Municipal du ....., au titre du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD),

**Préambule**

Le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) est un diplôme musical complet, délivré en fin de cycle spécialisé (également appelé Cycle d'Orientation Professionnelle) par chaque Conservatoire à Rayonnement Régional ou Départemental.

Suite à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales et au décret du 16 juin 2005 portant notamment sur la création des DNOP de musique, de danse et d'art dramatique, le DEM devrait évoluer et être remplacé par le Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP). Cependant ce processus n'est pas encore mis en œuvre.

Dans cette optique, en Franche-Comté, dès 2003, les quatre Conservatoires ont décidé de travailler ensemble à la délivrance du DEM afin de lui donner plus de poids et une meilleure reconnaissance au niveau national.

Ce travail en réseau porte sur la délivrance de l'Unité de Valeur (UV) dominante qui constitue le socle du DEM.

Toutes les disciplines instrumentales sont concernées, à l'exception de l'orgue et des percussions en raison des contraintes techniques liées à ces instruments.

## **Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

### **Article 1 - Objet de la convention**

Ce diplôme délivré par les Conservatoires valide la fin du cycle spécialisé (Cycle d'Orientation Professionnelle).

Il devrait à l'avenir être remplacé par le Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP), qui permettra d'unifier le niveau de ce diplôme au niveau national.

Cette année, le CRR du Grand Besançon et les Conservatoires à Rayonnement Départemental de Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté d'Agglomération Belfortaine et de la Ville de Dole ont donc fait le choix de commencer à s'inscrire dans cette perspective en validant l'Unité de Valeur (UV) dominante de ce diplôme conjointement.

Cette validation commune permet de donner plus de poids au DEM délivré par les différents établissements partenaires et lui confère ainsi une meilleure reconnaissance à l'échelle nationale.

### **Article 2 - Organisation des épreuves et financement**

Les épreuves se dérouleront les 30 et 31 mars et les 1<sup>er</sup>, 5, 6, 7 et 8 avril à la Cité des Arts dans l'auditorium du CRR ; le 4 avril au CRD de Montbéliard et le 5 avril et 7 juin dans l'auditorium du CRD de Belfort.

La liste des candidats est arrêtée par les directions des quatre conservatoires. La promotion 2016 compte à ce jour une cinquantaine de candidats.

	<b>Nombre d'élèves</b>
Ville de Dole	0
Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard	4
Communauté d'Agglomération Belfortaine	9
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	33
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>

Chaque conservatoire assure l'organisation logistique des épreuves se déroulant dans ses propres murs.

Dans le cadre de sa mission de pôle d'enseignement artistique régional, le Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon assurera les convocations, le suivi administratif, le financement et le paiement des frais de jury (transport, indemnité repas, hébergement éventuel, vacations jury). Le budget prévisionnel est estimé à hauteur de 32 K€.

Chaque élève se présentera avec son accompagnateur dont la rémunération reste à la charge du conservatoire d'origine.

### **Article 3 - Assurances**

Les collectivités territoriales représentant les établissements précités, déclarent avoir contracté toutes les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la présente convention.

### **Article 4 - Durée de la convention**

La présente convention est conclue au titre de l'année 2016 et ne pourra faire l'objet d'aucun renouvellement.

### **Article 5 - Annulation de la convention**

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

### **Article 6 - Litiges**

En cas de différends relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. A défaut, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

*Fait à Besançon en quatre exemplaires originaux, le.....*

Pour la Communauté d'Agglomération  
Belfortaine,  
Le Président,

Damien MESLOT

Pour la Communauté d'Agglomération du  
Grand Besançon,  
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET

Pour la Ville de Dole,  
Le Maire,

Jean-Marie SERMIER

Pour la Communauté d'Agglomération  
du Pays de Montbéliard,  
Le Président,

Charles DEMOUGE